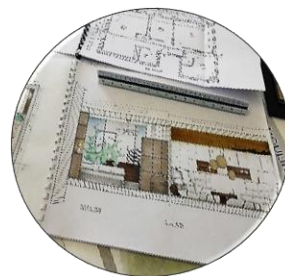


LIVRET d'ACCUEIL

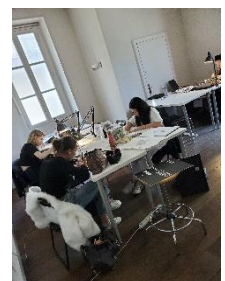
ÉCOLE SUPERIEURE d'ARCHITECTURE Intérieure & Décoration



Structure



Moyens



Modalités



ESAID COURS BESSIL - 18 RUE DE LA REPUBLIQUE, 34000 MONTPELLIER

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ARTISTIQUE - depuis 1979
Hors Contrat - Immatriculation Rectorat : RNE/ UAI 0341927 K



ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE inscrit à la DREETS depuis 1991
NOUVELLE STRUCTURE SAS : ESAID Cours Bessil : OF 76 341176434

PRESENTATION DE L'ECOLE

Structure et Fonctionnement, Moyens & Modalités

Bienvenue au Cours Bessil !

SAS ESAID Cours Bessil – 18 rue République, 34000 Montpellier – 04 67 06 57 01 – contact@coursbessil.fr – www.cours-bessil.com – Bénéfice Non Commerciaux – SIRET 908 178 122 00028

Vous avez ou allez intégrer une session de formation organisée par notre centre de formation ; vous trouverez ci-après les informations utiles au bon déroulement de votre formation.

Ce livret vous présente l'école, l'état d'esprit et le fonctionnement.

« Labor Improbus Omnia Vincit »

Virgile avait raison : un travail constant vient à bout de tout !

A l'image de cette maxime **notre petite école** (3 classes = 50 élèves et une dizaine d'intervenants) **accompagne** (où est la Sécu, je n'ai rien compris à ce que me demande le Pôle Emploi, connais-tu une babysitteur pour mes enfants ?), **écoute** (mon grand-père est décédé et je dois partir en Egypte, mon vol pour le Mexique m'oblige à partir pendant les examens, ...), **soutien** (mon chien a mangé mon dessin, j'ai mal au dos, ...) **chacun sur le long chemin de l'acquisition de compétences.**

En prenant en compte les individus en tant qu'êtres sensibles, dont le contexte personnel et professionnel impacte l'apprentissage, nous adaptons au cas par cas à la fois l'emploi du temps, les rattrapages, les niveaux d'intervention ; afin qu'au terme du cycle l'élève soit certain d'avoir trouvé sa voie, réalisé ses attentes, signé son contrat de travail !... Un peu terre à terre mais tellement utile !

Claire Lucas Yernaux



Nos locaux sont au deuxième étage d'un immeuble Haussmannien sans ascenseur, ce qui limite malheureusement l'accès aux personnes en fauteuil roulant et à mobilité réduite.

Pour toute question sur l'accessibilité, vous pouvez contacter Amélie COMBES, référent handicap - Tel ou mail ci-contre
Nous nous engageons à tenir compte de vos difficultés et répondre au mieux à vos besoins (humains, organisationnels, matériels, ...) – Cf. Charte Qualité des Cours Bessil.

MONTPELLIER

Une ville au cœur
Méditerranéen

• • •

« Cours Bessil »
est situé :

18 rue de la République

Accès tram ligne 1,2,3 et 4 :
arrêt Gare Saint Roch
**Accès Gare Montpellier
Saint Roch**, sortie basse :
rue république à 10mètres.

L'école est ouverte
du lundi au vendredi,
de **8:30 à 16:30**.

Le staff permanent :

Claire Lucas Yernaux,
Directeur administratif &
pédagogique depuis 2005.

Président de la SAS depuis
2022

Amélie Combes, Directeur
adjoint
Responsable Qualité &
administratif depuis 2019.
Référent Handicap.

• • •

**Les inscriptions se font
uniquement sur rendez-
vous** avec le Directeur
Pédagogique

• • •

04 67 06 57 01

contact@coursbessil.fr

www.cours-bessil.com

COURS BESSIL *l'école des Créateurs*

De l'enseignement à la formation

•••

*Jérôme Bessil, le fondateur
du Cours Bessil, enseignait
déjà à l'école d'architecture
de Montpellier alors qu'il
était étudiant aux Beaux
Arts...*

*Artiste Peintre, Graphiste
diplômé de la
Kunstgewerbeschule, Ecole
des Arts et Métiers,
son travail en
collaboration avec des
architectes oriente peu à
peu l'enseignement de
l'école, jusqu'à la
spécialisation en
Architecture Intérieure et
Décoration.*

*Créée en 1974, l'école
devient « organisme de
formation professionnelle »
en 1991 pour permettre
aux élèves les moins
favorisés de suivre des
études « chères » par le
biais des aides au
financement.*

•••

1° PRESENTATION de l'ORGANISME

Le **Cours Bessil est un établissement d'enseignement supérieur** ET un **organisme de formation professionnelle**, depuis 1991, ce qui nous permet d'accueillir tout public, initial et continu ; jeunes de moins de 26 ans et adultes en reconversion ou spécialisation, avec ou sans prise en charge de financement.

Spécialisée en architecture intérieure et décoration depuis 2005, l'école est aussi le centre certificateur à l'initiative de la 1^{ère} reconnaissance du référentiel métier par la CNCP (bac +2 en 2009) et de l'inscription de la certification au RNCP ; actuellement en voie de modification vers bac+3.

L'**activité** de l'organisme est uniquement tournée vers la **formation supérieure** dans les **domaines d'activité de l'architecture et du second œuvre** : « étude et projet d'aménagement, d'agencement, d'architecture intérieure » **NFS 233n**.

Le statut juridique de l'organisme : SAS - Mme YERNAUX LUCAS & Mr BESSIL

Le statut fiscal : Bénéfices Non Commerciaux, non assujetti à la TVA

L'activité : Organisme de formation professionnelle inscrit à la D.R.E.E.T.S.

- Ministère du travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle -

Etablissement d'Enseignement Supérieur Artistique inscrit au Rectorat

Label qualité QUALIOPi et Certif' Région en cours en 2023

2° L'OFFRE de FORMATION :

Une seule formation : « **Chargé de Projet spécialisé en Architecture Intérieure** » correspondant à « collaborateur », niveau II – Bac +3.

Cycle de 3 ans, 1800 h plus PAE (période d'application en entreprise) ;
Du mois de septembre au mois de mai, stages en juin ou septembre.

Tous les cours, les épreuves d'évaluation et examens ont lieu in situ.

Depuis septembre 2020 l'emploi du temps est partagé entre présentiel et distanciel – plateforme LMS dédiée Cours Bessil.

Cette formation présentielle- adaptée distancielle- est positionnée sur 2 axes :

Acquisition des socles de savoirs fondamentaux en architecture intérieure, dessin, éclairage, histoire du bâti et des styles

Maitrise des blocs de compétences du référentiel métier, respectant les fiches ROME et fiche emploi-repère de la branche Architecture : dessin normé, méthodologie de constitution de dossier, conception esthétique et l'élaboration technique d'un projet, distribution de l'espace en conception architectonique, présentation et 3.D., etc.

- cf. référentiel et programme de chaque année

3° ACCUEIL et SUIVI des ELEVES

Les stagiaires inscrits à la formation sont **accueillis à une pré-rentrée** avant l'entrée en session de formation.

Le **brief de rentrée**, permet de positionner les objectifs d'apprentissage et le cadre spécifique de notre organisme en termes de fonctionnement, cours, relations avec les intervenants et le staff, contact et prescription avec les acteurs du réseau.

A l'école nous souhaitons particulièrement le respect de certaines règles de vie.

(Cf. règlement intérieur en annexe - Etat d'esprit & comportement).

A l'occasion de la pré-rentrée nous remettons aux élèves :

- Le pack du matériel « dessin -croquis d'ambiance & dessin normé d'architecture »

- Le livret d'accueil - version papier -, pour ceux qui se sont inscrits tardivement, et/ou à distance avec le **règlement intérieur** (école et immeuble) ;

Le livret est joint au contrat de formation – partie continue - ou au dossier inscription -partie initiale -

- Le livret d'Évaluations Sommatives, comprenant :

le référentiel métier tel que déposé au RNCP (téléprocédure en cours) ;

les fiches descriptives d'activités et d'évaluation en ECF, ainsi que les fiches synthèses d'évaluations annuelles ;

la convention de PAE et le brief sur l'orientation « métier » du stage et la formalisation du rapport attendu selon la section - 10 pages en 1^{ère} année, 20 à 30 pages en 2^{ème}, dossier projet, tout ou partie d'ouvrage courant de la profession - support visuel de type rendu de concours et dossier technique Esquisse-APD-DCE, et tout autres documents nécessaires au grand oral de fin de formation en 3^{ème} année.

- Le planning spécifique des modules de la section (1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année), planning annuel mentionnant chaque date et horaire de chaque module de cours, précisant les jours d'évaluation sommative ou de rendu de dossier, et les délais de dépôt de pièces complémentaires, les dates de fermeture du centre, décalées des vacances scolaires « région » (une semaine en commun avec les scolaires et l'autre non), le nom des formateurs, leurs professions et l'appellation du module, correspondant aux fiches du livret.

Puis nous terminons par photographier les stagiaires pour le « trombinoscope » ;

1^{er} outil d'intégration des « nouveaux » et l'occasion de se présenter les uns les autres.

Durant les 3 années les stagiaires sont suivis en termes d'acquisition du programme grâce au livret d'évaluation, socles de connaissances académiques et blocs de compétences à acquérir en E.C.F. et S.E.S. en autonomie.

La présence aux cours est contrôlée par le staff pédagogique par un émargement quotidien, reporté en fin d'année sur l'attestation d'assiduité.

La présence est obligatoire aux horaires indiqués sur les planning remis en annexe du présent livret, y compris pour les visites extérieures.

Pendant tout le cycle de formation la présence des stagiaires est obligatoire de 9:15 à 12:15 et de 13:30 à 16:30 (cf. planning).

➤ **ADAPTATION contexte sanitaire – DISTANCIEL & PRESENTIEL,**

Depuis la rentrée 2020-2021 l'emploi du temps hebdomadaire est adapté entre distanciel pour les cours théoriques et présentiel pour les ateliers de travail techniques ou académiques.

Les élèves sont présents par demi groupe de 10 personnes et par demi-journée.

Chaque élève peut être présent à raison de 3 jours par semaine.

DÉMARCHE QUALITÉ

*De la formation à la
professionnalisation*

• • •

*Claire Lucas, diplômée des
« Cours Bessil » en 1998,
répondait déjà au
téléphone pendant son
diplôme !...*

*Après avoir créé plusieurs
entreprises de type
collaboratif en design
graphique, restauration
événementielle, et quelques
postes plus tard, la reprise
d'étude en alternance en
commerce-marketing, en
2002 valide une 1^{ère}
expérience dans la direction
stratégique de TPE...*

*La collaboration avec
Jérôme Bessil devient une
évidence !*

*Commence alors la grande
aventure de la démarche
qualité... qui mènera à la
1^{ère} reconnaissance du
Diplôme en 2009.*

• • •

*Aujourd'hui, et quelques
réformes de la formation
professionnelle plus tard, la
démarche reprend.*

*Le Label Qualité
« Certif Région Occitanie »
ayant été obtenu en juin
2019, l'embauche d'un
responsable qualité était
devenu indispensable :*

*Amélie Combes, assistant
gestion TPE et
coordinatrice depuis 10 ans
a rejoint l'équipe à la
rentrée 2019.*

*QUALIOPI : Audit en cours
1^{er} et 2^{ème} trimestre 2023*

Les Formateurs

• • •

*Le Référentiel
Métier
est le programme
de formation.*

*Un outil pro.
pensé par des pros.*

• • •

*Tous les
intervenants de
l'école sont des
professionnels en
exercice*

*Les formateurs sont
architectes
d'intérieur, free-
lances spécialisés en
collaboration
d'architectes,
architectes-
constructeurs,
designers d'espace et
light-designer, ...*

*Les intervenants
ponctuels sont des
professionnels des
métiers connexes :
cuisiniste haut de
gamme,
conférenciers,
assureurs, etc.*

*Les intervenants
extérieurs à l'équipe
sont les fabricants,
fournisseurs de
mobilier, d'éclairage,
de matériaux et de
revêtements du
second-œuvre ainsi
que de la décoration.*

4° l'Equipe Pédagogique & le Staff

Les Architectes d'Intérieur, free-lance spécialisés et collaborateurs d'architectes :

Guilaine DELOULE – Studio de Design et d'Architecture d'Intérieure, 34070

Louis FABRE – Aménageur d'espaces intérieur, dessinateur 3D, 34000

Bruno BARBARROUX – Architecte d'intérieur, 34820

Damien SERVANTON – Dessinateur en bâtiment, Aménageur d'espaces Interieur, 11590

Les Aspiécialistes :

Sophie GARNIER - Architecte d'intérieur, M.O. 34000

Yannick BOLLE-REDDAT – Architecte D.P.L.G. « C.Y.O. Architecture », 34830 –

remplacement assuré par Véronique GOMA – Architecte D.P.L.G, 34200, au 1.01.2023

Vincent YERNAUX – FORMATEUR Consultant - 34200

Les Spécialistes :

Jérôme BESSIL – Peintre -Décorateur-Scénographe – Fondateur du Cours Bessil

Claire LUCAS – Directeur Pédagogique & Administratif – Maîtrise Commerce International

Amélie COMBES – Adjoint de Direction - Responsable qualité – Référent handicap

5 ° METHODES PEDAGOGIQUES

La formation est construite à partir des référentiels de postes et fonctions, des **fiches ROME** et **Emploi-Repères Branche Architecture** du champ professionnel visé, et de **l'évaluation des besoins de compétences des entreprises** du secteur d'activité du second œuvre, de l'architecture intérieure et de l'architecture commerciale, **au sens du code NFS 233n** Etudes et projets d'agencement intérieur, architecture d'intérieur. **C'est pourquoi seuls des professionnels en exercice peuvent former nos élèves.**

Chaque **séquence de formation** est construite avec le principe de la **pédagogie par objectifs** et **acquisition de compétences**. Les fiches d'évaluation utilisent la progression en 6 étapes - Taxonomie de Bloom – respectant le process d'ingénierie de formation du Cours Bessil.

Les **séances de cours** sont animées par la **méthode de la pédagogie explicite** et sur un rythme ternaire.

Chaque **module de cours** est **séquencé** et comprend toujours :

- une présentation du cadre et des objectifs : activité de découverte ;
- les apports théoriques : cours magistraux, acquisition de connaissances académiques et savoirs fondamentaux préalables à l'application pratique ;
- les mises en application spécifiques au module de cours : études de cas reconstituées ou réelles ;
- le rendu de projet et/ou l'évaluation, travail à rendre en fin de séance, fin de mois ou fin de trimestre pour les validations des socles de savoirs ou blocs de compétences.

Cf. programme détaillé et modalités de validation sur les fiches synthèses.

« Les apprenants sont au cœur de la formation, c'est sur leur participation et leur expérience que le formateur s'appuie pour venir compléter ou corriger les connaissances et les pratiques. »

Les principes d'évaluation, prédictive-diagnostique/bilan des acquis avant l'inscription, évaluations sommatives - acquis des compétences -, déjà en place avant la réforme, sont toujours indispensables au bon déroulement de la formation.

6° MOYENS PEDAGOGIQUES

Les moyens pédagogiques et supports remis aux stagiaires à l'entrée en formation sont ceux exposés dans « 3° accueil et suivi des stagiaires ». Ils sont constitués des éléments détaillés dans le programme de formation - en annexe à la procédure d'admission - et dans les supports en annexes des livrets d'évaluation de chaque session de formation.

- Chaque intervenant formateur, produit et fournit les supports de cours théoriques en respect de la méthodologie développée par Claire Lucas pour le Cours Bessil :

-Pour les apports théoriques il fournit les supports écrits, références et bibliographie ;

-Pour les acquisitions de compétences il propose et formalise (objectif-sujet, but-programme, cadre et critères d'évaluations sommatives, méthodologie à appliquer) les études de cas dans le respect des documents fournis par le Cours Bessil dans le cadre des obligations du RNCP et de la méthodologie de travail créée par Claire Lucas pour le Cours Bessil - fiche descriptive d'activité, fiche d'évaluation des acquis de compétences, fiches synthèse des Situations d'Évaluations Sommatives, pour validation des socles et blocs –

Cf. programme détaillé de chaque année – livret des ECF

- PLATEFORME LMS – SPOT :

Tous les élèves et intervenants-formateurs émargent sur la plateforme, Chaque section dispose d'une classe virtuelle Visio, Chaque formateur formalise sa séquence e-learning pour les études de cas – supports et vidéos, Les SES – épreuves théoriques ou évaluation sont déposées « à date » selon le protocole transmis par mail chaque trimestre et en fin d'année pour les épreuves de passage en section supérieure.

7° MOYENS TECHNIQUES

Nous mettons à disposition des élèves, formateurs et intervenants extérieurs, des moyens techniques récents et complets :

- Salles de Classe et Bibliothèque
- Wi-Fi sécurisé pour tous
- Espace « détente » (micro-ondes et machines à café et frigo)
- Matériauthèque professionnelle : échantillons et catalogues moyen et haut de gamme, supports professionnels du second-œuvre ;
- 1 copieur avec scanner A4 et A3, 1 relieuse A4, 1 ordinateur portable connecté web et impressions.

Organisation logistique : selon planning « Distanciel-Présentiel »

3 salles de classes accueillant chacune un demi groupe d'apprenant – 8 à 10 par classe avec espaces de travail modulaires, composés de :

Tables et chaises espace Atelier « projet aménagement & décoration » ou Digital, pour les cours infographie 3D ou dessin technique,

Tables d'« architecte » et tabourets, espace « Etude de Cas – Projet Archi » ,

- Bibliothèque et matériauthèque ouvrages et échantillons spécifiques,
- Tableaux blancs magnétiques,
- TV grand format, connectique HDMI, vga

Pédagogie Active

•••

Apprendre à apprendre

.....

« Depuis 2005, le Cours Bessil utilise les principes fondamentaux de l'apprendre à apprendre et de la mémorisation par le cerveau humain.

L'évolution des connaissances permet enfin un lien entre pédagogie et neurologie en termes de méthodologie de travail et processus d'apprentissage.

En pédagogie active, on apprend par l'expérience pratique : les études de cas, soutenues et orientées par les cours théoriques et les apports de savoirs, permettent à l'apprenant de s'impliquer dans son projet.

On apprend aussi la résolution de problématiques, cœur de l'élaboration de projet en Architecture Intérieure, et la collaboration, sujet essentiel pour les chargés de projet »

C.L.Y.

Et parce que l'on donne la règle AVANT l'exercice nous venons d'apprendre que nous faisons de la pédagogie inversée !

Propriété Intellectuelle



*Conception et Elaboration
méthodologique*

.....

« Dans le cadre de sa formation, le Cours Bessil met à la disposition des élèves et des formateurs des supports écrits.

Ces supports écrits intègrent les méthodes spécifiquement développées par le Cours Bessil et Claire Lucas, dont notamment des guides méthodologiques et process techniques, des fiches pédagogiques, bases de l'ingénierie de formation et du dispositif pédagogique, ainsi que des modèles de documents, études de cas, sujets d'exercices, sujets d'examens, etc. »

Règlement Intérieur



Le présent règlement est porté à la connaissance de chaque stagiaire avant son inscription. Un exemplaire du présent règlement est remis lors de l'entretien d'inscription, à la demande de documentation, joint au présent livret, et est disponible dans les locaux de l'organisme de formation.

Ce règlement entre en vigueur au 01/09/2022.

8° PROPRIETE INTELLECTUELLE

« L'utilisateur de ces supports s'engage à respecter la propriété intellectuelle de la formation et est informé que toute violation du droit d'auteur sera poursuivie judiciairement par le Cours Bessil. »

À cet effet, il est rappelé ci-dessous le cadre juridique du droit d'auteur et les conséquences de son infraction.

1. Le contenu de ces supports reste la propriété du Cours Bessil, son auteur. Les usagers s'interdisent, pour tout ou partie de ces supports, toute reproduction ou réutilisation à toutes fins de tiers internes ou externes ou à toutes fins de diffusion à titre onéreux ou gracieux, sous quelques modalités que ce soit, sauf autorisation écrite du Cours Bessil ; comme spécifié dans les conditions générales de vente, disponibles sur demande.

2. L'utilisateur ne peut donc bénéficier que des droits suivants sur l'œuvre :

- représentation privée et gratuite dans un cercle de famille ;
- copie ou reproduction réservée à un usage strictement privé du copiste ;
- la publication d'une citation ou d'une analyse de l'œuvre, dans la mesure où celle-ci est brève et justifiée par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information, de l'œuvre ;
- la parodie et la caricature.

3. L'utilisateur s'engage donc à ne pas :

3.1 reproduire ou de faire reproduire l'œuvre et, pour des logiciels et bases de données, leurs évolutions et mises à jour, sans limitation de nombre, en tout ou en partie, par tous moyens et procédés, sur tous supports et tous matériaux tant actuels que futurs, connus ou inconnus, et notamment sur support papier ou dérivé, plastique, numérique, magnétique, électronique ou informatique, par téléchargement, vidéogramme, CD-Rom, CD-I, DVD, disque, disquette, réseau ;

3.2 représenter ou de faire représenter l'œuvre et, pour les logiciels et bases de données, leurs évolutions et mises à jour, par tous moyens de diffusion et de communication actuel ou futur, connu ou inconnu, notamment par tout réseau de télécommunication on line, tel que internet, intranet, réseau de télévision numérique, transmission par voie hertzienne, par satellite, par câble, wap, système télématique interactif, par téléchargement, télétransmission, réseaux de téléphonie avec ou sans fil ;

3.3 adapter, modifier, transformer, faire évoluer, en tout ou en partie, l'œuvre, corriger les logiciels, de les faire évoluer, de réaliser de nouvelles versions ou de nouveaux développements, de les maintenir, de les décompiler, de les mixer, modifier, assembler, transcrire, arranger, numériser, porter sur toute configuration, interfacer avec tout logiciel, base de données, produit informatique, utiliser les algorithmes à toutes fins, le transcrire en tout ou en partie, sous toute forme, modifiée, amputée, condensée, étendue, d'en intégrer tout ou partie vers ou dans des œuvres existantes ou à venir, et ce sur tout support papier ou magnétique ou optique et notamment internet, disque, disquette, bande, CD-Rom, listing ;

3.4 traduire ou de faire traduire l'œuvre, en tout ou en partie, en toute langue et, pour les logiciels, en tout langage de programmation, et de reproduire l'œuvre en résultant sur tout support, papier, magnétique, optique ou électronique, et notamment sur internet, disque, disquette, bande, CD-Rom, listing ;

3.5 mettre sur le marché, de distribuer, commercialiser, diffuser l'œuvre, par tous moyens, y compris la location et le prêt, à titre gratuit ou onéreux ;

3.6 faire tout usage et d'exploiter l'œuvre au bénéfice de tiers, à quelque titre que ce soit ;

3.7 céder tout ou partie des droits cédés, et notamment de consentir à tout tiers tout contrat de reproduction, de distribution, de diffusion, de commercialisation, de fabrication, sous quelle que forme, quel que support et quelque moyen que ce soit, à titre onéreux ou gratuit

3.8 autoriser ou d'interdire toute réutilisation/et ou toute extraction substantielle des contenus des bases de données.

9° RÈGLEMENT INTÉRIEUR

En annexe du présent livret (4 pages)

10° MODALITES d'ADMISSION : Candidature & Inscription à la session 2025-2026

Avec le présent livret, vous avez reçu le dossier de candidature : les modalités d'admission et d'inscription, rappel ci-dessous pour la 1^{ère} année (process différent pour une entrée en niveau supérieur – voir pdf. Candidature - modalités d'admission 2023)

1° Remplissez la fiche de CANDIDATURE

2° Envoyez la fiche par courrier ou par mail : Cours Bessil, à l'attention du Directeur Pédagogique, 18 rue de la république, 34000 Montpellier ou contact@coursbessil.fr

3° Process d'ADMISSION :

Nous étudions votre candidature et nous vous répondons par mail ou courrier afin de vous communiquer :

- Le Livret d'accueil et le programme détaillé de la formation complète... à lire ! si vous ne l'avez pas déjà reçu ;
- Les réponses à vos questions sur l'organisation de la formation, la validation du diplôme, le marché du travail dans les domaines d'activités de l'architecture et du second œuvre, etc. ;
- le rendez-vous à l'entretien d'admission, physique ou téléphonique selon vos possibilités.

4° Process d'INSCRIPTION : ENTRETIEN D'ADMISSION

- L'entretien d'admission permet, selon votre cursus d'enseignement, de formation ou professionnel, de réaliser « l'évaluation Prédictive » : Diagnostic de vos acquis, bilan, analyse de votre situation personnelle, de vos attentes ; afin que nous soyons assurés, vous comme nous, que la formation corresponde bien à vos besoins ;

- **Au terme de l'entretien nous vous remettons le dossier d'inscription, si vous le souhaitez.**

Le dossier d'inscription comprend :

- les documents de Candidature et d'Admission : Livret, Programme, Dossier de candidature, Evaluation diagnostique ;

- **Le Contrat (si initial) ou la Convention Simplifiée de Formation Professionnelle (si continu) :** à remplir, signer et retourner avec les documents indiqués en bas de la 1^{ère} page, à la date indiquée (délai de réflexion réglementaire de 14 jours après admission**).

- **La fiche des Frais de Formation Présentielle :** cocher vos choix de modalités de paiement, signer et retourner avec le(s) règlement(s). Possibilité de règlements fractionnés, voir C.G.V. initial - Code de l'Éducation - ou convention formation continue - Code du Travail.

11° FRAIS DE FORMATION et DISPOSITIONS FINANCIÈRES 2025-2026

Bachelor 1 :	5 380,00 € - 660 h de COURS ET T.P.– 140 h de stage entreprise
Bachelor 2 :	6 320,00 € - 800 h de COURS ET T.P.– 175 h de période d'application en entreprise
Bachelor 3 :	6 420,00 € - 840 h de COURS ET T.P.– 245 h de période d'application en entreprise

Les heures de formation sont comptabilisées : avec les heures de T.P. – obligatoires - et visites de sites, autres sorties ; et hors stage pour l'initial. Les stages sont obligatoires, attributifs d'ECTS (European Credits Transfer System) en 2^{ème} et 3^{ème} année.

Le Cursus, cycle complet de formation, totalise : **1 740 heures de formation** et **560 h stage et PAE**

- avec intervenants professionnels, formateurs et professeurs (matières académiques) -

Pour un montant total de : 18 120.00 €

Soit, un cout moyen de : **10,40 €/h** – Cours et TP Etude de cas

Le fractionnement des règlements est possible dans la partie initiale, selon les C.G.V. - conditions générales de ventes - ; cf. dossier d'inscription, fiche des frais.

A titre d'exemple :

Pour la 1^{ère} année : si candidature début mars, admission 15 mars, inscription 30 mars :

Montant total : 5 380.00 €

→ Inscription : 1 500.00 € : possibilité en 5 fois de mars 2025 à juillet 2025 (soit 5 x 300,00 €)

→ Solde : 3 800.00 € : possibilité en 12 fois d'août 2025 à juillet 2026 (soit 12 x 323,00 €)

Dans le cadre de la Formation Continue les règles de facturation dépendent du Code du Travail (L6353-1 à 7) :

- Soit un particulier achetant à ses frais une prestation de formation ;
- Soit un salarié, demandeur d'emploi, ou autre statut, dans le cadre d'un dossier Tripartite de Co-Financement - à discuter lors de l'entretien d'admission et de l'évaluation diagnostique.

Initiale & Continue

• • •

Dans notre École, le statut de l'élève dépend de son cursus antérieur

.....
*Nous accueillons
« Tout public »*

→ **Sortant du bac, ou de diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur :**

Vous êtes dans la partie **Initiale**, votre statut sera « Étudiant » ;

Vous devrez vous inscrire à la CPAM, ayant droit de vos parents ou affiliation à titre individuel - voir site ameli.fr

Et vous acquitter de la **CVEC *** messervices.etudiant.gouv.fr

Votre dossier d'inscription est attaché aux C.G.V.** de notre école et vous pourrez étaler tous vos paiements.

→ **Salarié en poste ou demandeur d'emploi ou autre, sorti de l'enseignement supérieur depuis 12 mois :**

Vous êtes dans la partie **Continue**, votre statut sera « Stagiaire de la formation professionnelle » ;

Vous serez toujours salarié ou demandeur d'emploi durant la formation.

Votre dossier d'inscription sera un contrat de prestation / convention de formation professionnelle***.

*Réforme du Code de l'Éducation - 01/07/18

**Code de la Consommation

*** Réforme de la Formation professionnelle - Code du Travail L6353-1 à 7 - 01/01/2019